

Charte Ethique et RSE

Février 2024

Mot de la Direction

Prima Solutions est bien plus que la première AssurTech française et acteur de référence en assurance en France.

Nous sommes **des hommes et des femmes** passionnés par notre métier, aux parcours variés et aux horizons différents, et nous sommes fiers de cette richesse.

Depuis plus de 20 ans, l'exigence est la constante de notre stratégie qui nous permet de conserver la place privilégiée que nous avons acquise auprès de nos clients. Notre exigence est quotidienne et s'exprime à tous les niveaux : elle guide nos projets, éclaire nos décisions et s'applique à tous nos collaborateurs dans leur travail.

Cette Charte Ethique et RSE s'inscrit naturellement dans notre souci d'exigence en formalisant notre engagement de placer l'éthique et le développement durable au cœur de notre stratégie, du management et de nos pratiques professionnelles.

Nos principes d'éthique et de RSE se déclinent en quatre messages simples :

- **Agir en conformité avec les lois et les réglementations,**
- **Ancrer une culture d'intégrité,**
- **Faire preuve de loyauté et d'honnêteté,**
- **Respecter les autres.**

Ces messages s'accordent avec les valeurs prônées par notre groupe, et qui sont la confiance, le partage, la diversité et l'audace.

Notre Charte s'inscrit ainsi dans une éthique globale et ambitieuse et nourrit notre vision sur le long terme, pour un développement harmonieux.

Nous comptons sur chacun de nos collaborateurs pour partager dans leur activité quotidienne ces principes, afin que Prima Solutions, au-delà des performances économiques, demeure une entreprise avec laquelle nos collaborateurs, clients et partenaires sont heureux de travailler. Ainsi nous pourrions assurer une croissance et un développement durables.



Laurent NIEWIADOMSKI
Directeur Général

Sommaire

Sommaire.....	2
1. Déontologie et éthique.....	3
1.1. Nos valeurs.....	3
2. Politique de sécurité.....	4
2.1. Sécurité des données.....	4
2.1.1. RGPD.....	4
2.1. Protection de la propriété intellectuelle.....	4
2.2. Protection de l'image de Prima Solutions.....	4
3. Pratiques commerciales.....	5
3.1. Relations avec les parties prenantes.....	5
3.2. Corruption.....	5
3.3. Lutte contre le travail dissimulé.....	5
3.4. Documents financiers.....	5
4. Employeur responsable.....	6
4.1. Egalité de traitement entre les employés.....	6
4.1.1. Index égalité femmes-hommes.....	6
4.1.2. Diversité.....	7
4.1.3. Handicap.....	7
4.2. Harcèlement moral.....	8
4.3. Harcèlement sexuel.....	8
4.4. Hygiène et sécurité.....	8
5. Engagements employeur.....	9
5.1. L'environnement.....	9
5.1.1. Les déchets.....	9
5.1.2. L'énergie.....	10
5.2. La collectivité.....	10
5.2.1. L'implication auprès d'associations.....	10
5.2.2. L'éducation et la formation.....	10
5.2.3. Fournisseurs.....	11
6. Dispositif d'alerte.....	11

1. Déontologie et éthique

Prima Solutions a établi un code de déontologie et de conduite professionnelle qui veille à conduire ses activités conformément aux principes de loyauté, d'intégrité, d'égalité et d'équité.

Il interdit à ses employés ainsi qu'à ses parties prenantes de pratiquer tout acte de corruption, de profiter d'une situation de corruption, d'adopter un comportement anti-concurrentiel, de participer à des opérations de blanchiment d'argent.

Prima Solutions s'engage à respecter :

- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies de 1948 et ses deux pactes complémentaires (le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux, et culturels et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques) ;
- Les Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), notamment la Convention C138 et la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ;
- Le Pacte Mondial des Nations Unies ;
- Les Principes Ethiques d'Athènes adoptés le 23 janvier 2006.

En adhérant à ces principes, Prima Solutions affiche ses valeurs de non-discrimination et de promotion de la diversité et de l'égalité des chances.

1.1. Nos valeurs

Prima Solutions a forgé une culture d'entreprise forte bâtie autour de quatre valeurs clés partagées par tous les collaborateurs.

- **La confiance**

Nous accordons notre confiance à nos collaborateurs contre une exigence de rigueur et de professionnalisme. Nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour être à la hauteur de celle que nos clients nous accordent et à leur offrir la qualité de service qui fait notre image de marque.

- **Le partage**

Les valeurs d'entraide et de solidarité sont portées par un esprit d'équipe constructif et fédérateur qui façonne notre groupe. Cet esprit permet le transfert de compétences et l'échange d'expériences qui ne cessent d'enrichir notre expertise.

- **L'audace**

Nos collaborateurs sont encouragés à prendre des initiatives avec en retour le droit à l'erreur. La curiosité et l'esprit critique guident tous nos projets car nous pensons qu'il est indispensable de savoir se réinventer au quotidien.

- **La diversité**

Nous accordons une place privilégiée à la diversité en faisant appel à des talents aux parcours variés et aux horizons différents. Nous croyons que la diversité est une source de créativité, et nous favorisons la mobilité interne de nos collaborateurs, en accord avec leurs aspirations. Cette valeur s'inscrit au cœur de notre ADN et façonne notre identité en une véritable et unique culture d'entreprise.

2. Politique de sécurité

Indépendamment d'une obligation de respect et de courtoisie à l'égard de toute personne dans le cadre ses activités, chaque collaborateur est tenu à une obligation générale de réserve, de discrétion et de confidentialité sur toutes les informations, notamment d'ordre technique, commerciale et sociale. Cette obligation implique notamment de ne pas révéler à des tiers les informations et documents relatifs aux activités, aux clients et fournisseurs de Prima Solutions.

Il appartient à chacun de prendre connaissance des règles de Prima Solutions en la matière, et notamment sur le bon usage des médias sociaux et des technologies de l'information et de la communication.

2.1. Sécurité des données

Prima Solutions accorde la plus grande attention à la sécurité de l'information et à la confidentialité des données de tous ses interlocuteurs (employés, clients, prestataires etc.).

Ses collaborateurs n'utilisent pas de logiciels ou autres outils informatiques dont les licences d'utilisation ne seraient pas obtenues par Prima Solutions.

2.1.1. RGPD

L'étroite collaboration de notre responsable de la sécurité de l'information (CISO) et de notre Responsable Juridique & DPO, nous permet d'être conformes au RGPD.

L'ensemble de nos collaborateurs est régulièrement sensibilisé aux problématiques RGPD et de sécurité des données et doit suivre une formation dédiée à son embauche.

2.2. Protection de la propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle de Prima Solutions constitue pour lui un bien incorporel nécessaire à son activité innovante. Prima Solutions protège ses connaissances scientifiques, brevets, marque et produit et mène en toute confidentialité son activité de recherche et développement.

Prima Solutions respecte la propriété intellectuelle de ses parties prenantes en réprouvant toute pratique qui pourrait porter un quelconque préjudice.

Ses collaborateurs n'utilisent pas de logiciels ou autres outils informatiques dont les licences d'utilisation ne seraient pas obtenues par Prima Solutions.

2.3. Protection de l'image de Prima Solutions

Prima Solutions protège ses intérêts et sa réputation en demandant à ses collaborateurs de ne diffuser aucune information au nom de Prima Solutions sans en avoir expressément obtenu l'autorisation.

Prima Solutions insiste sur le fait que son image dépend en grande partie du comportement de ses collaborateurs et attend que ces derniers ne mènent pas d'action de dénigrement à l'encontre d'un autre collaborateur, d'un produit ou de Prima Solutions via les médias sociaux et autres moyens de télécommunication.

3. Pratiques commerciales

Nous nous assurons que nos partenaires commerciaux et intermédiaires sont informés de nos standards et s'engagent à les respecter, en particulier lorsqu'ils ont vocation à nous représenter dans des régions où le risque de corruption est élevé.

Les collaborateurs sont invités à informer directement leur hiérarchie en cas de connaissance d'agissements contraires à notre politique de lutte contre la corruption.

3.1. Relations avec les parties prenantes

Prima Solutions agit de manière éthique, loyale et professionnelle dans ses relations avec l'ensemble des acteurs présents sur le marché, que ce soit avec les autorités publiques, ses partenaires ou la concurrence.

Prima Solutions se conforme aux décisions et aux réglementations locales, nationales et internationales.

Prima Solutions refuse toute association avec un quelconque parti politique et ne finance aucune entité publique.

Prima Solutions s'engage à respecter ses partenaires et à agir de manière loyale et éthique à leur rencontre, et attend le même engagement de leur part.

3.2. Corruption

Prima Solutions condamne fermement toute forme de corruption dans le cadre de ses relations avec l'ensemble de ses parties prenantes. Prima Solutions interdit à ses collaborateurs de recevoir ou verser de l'argent, et de recevoir ou donner tout avantage à ses parties prenantes.

Prima Solutions attend de ses collaborateurs qu'ils respectent ce principe et veille à ce que toute transaction soit dûment enregistrée.

Prima Solutions évite tout agissement répréhensible qui pourrait nuire à sa réputation. Il ne cherche pas à obtenir des informations de manière illégitime sur ses concurrents.

3.3. Lutte contre le travail dissimulé

Prima Solutions s'engage contre le travail dissimulé et veille à ce que ses sous-traitants respectent les engagements en matière de lutte contre le travail dissimulé.

C'est pourquoi pour nos sociétés de prestations, nous vérifions auprès de la préfecture de police la conformité de leurs documents d'embauches. On exige à nos prestataires de nous prouver qu'ils ne font pas recours à du personnel non déclaré via une fiche avec liste URSSAF des collaborateurs.

3.4. Documents financiers

Prima Solutions s'engage à fournir des documents exacts et des informations complètes auprès des autorités.

4. Employeur responsable

Prima Solutions partage une culture d'entreprise forte et incarnée par l'ensemble de ses dirigeants et de ses collaborateurs.

Prima Solutions met tout en œuvre pour offrir une expérience inclusive et forte de toutes ses diversités. Nous sommes très attentifs à l'égalité des chances et accordons un traitement équitable et respectueux à chacun de nos collaborateurs.

Fondée sur la réussite humaine, Prima Solutions s'engage à accompagner le développement de ses collaborateurs grâce à :

- Aucune discrimination à l'embauche liée au sexe, à la situation de santé, au handicap, à la situation familiale, aux préférences sexuelles, à l'âge, aux opinions politiques et philosophiques, aux convictions religieuses, à l'activité syndicale, aux origines ethniques, sociales, culturelles ou nationales. Cette non-discrimination intervient en interne au moment de l'embauche, mais également lors des prises de décision concernant la formation, la promotion et en externe dans le cadre de nos relations avec nos parties prenantes (fournisseurs, clients et partenaires commerciaux).
- Aucune discrimination de salaire ou pour l'attribution de promotion.
- Un parcours d'intégration global.
- Des investissements conséquents en formation.
- Des outils ciblés pour promouvoir le partage de connaissance.
- Un partage de l'information via un intranet.
- Un décloisonnement de la hiérarchie.
- L'encouragement du télétravail pour préserver l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.
- Le financement de projets portés par les collaborateurs pour l'amélioration du cadre de travail (aménagement des cafétérias, achat de jeux de société, végétalisation des espaces, organisation d'activités internes, etc.).
- La consultation régulière de nos collaborateurs sur des sujets précis pour connaître leur avis et ainsi améliorer notre stratégie.
- Les collaborateurs, hommes et femmes, prennent sereinement la décision de bénéficier de leurs congés parentaux.
- Un Comité Social Economique qui veille au respect des règles, défend les intérêts des collaborateurs et contribue au dialogue social entre ces derniers et la Direction.

4.1. Egalité de traitement entre les employés

Prima Solutions garantit l'égalité des chances et accorde un traitement équitable et respectueux à chacun de ses collaborateurs. Fondée sur la réussite humaine, Prima Solutions s'engage à accompagner le développement de ses collaborateurs.

4.1.1. Index égalité femmes-hommes

Dans le cadre des mesures gouvernementales visant à réduire les inégalités salariales entre les femmes et les hommes, la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 8 septembre 2018 ainsi que le décret d'application du 8 janvier 2019 prévoient la mise en place de l'index égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour toutes les entreprises de plus de 50 employés.

L'index permet d'évaluer l'efficacité des actions conduites en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au travers de 4 indicateurs :

- L'écart de rémunération
- L'écart d'augmentations individuelles et de promotions
- La part des salariées augmentées au retour de congé maternité
- Le nombre de salarié du genre sous représenté (femmes ou hommes) parmi les 10 plus hautes rémunérations

Selon la méthodologie de calcul définie par l'index, chaque indicateur attribue aux entreprises un nombre de points afin d'obtenir une note globale de 100 points maximum. En dessous de 75 points, les entreprises devront mettre en place des actions correctives leur permettant d'atteindre cet objectif sous 3 ans. A défaut, les entreprises encourent des sanctions financières pouvant aller jusqu'à 1% de leur masse salariale.

Cet index est mis à jour chaque année sur notre site web officiel.

4.1.2. Diversité

Prima Solutions fait de la diversité de ses talents une force. Prima Solutions soutient la diversité en matière de Ressources Humaines afin que chaque collaborateur puisse exprimer ses talents et s'épanouir au sein de Prima Solutions.

Prima Solutions s'engage à ne pas pratiquer de discrimination liée :

- Au sexe
- À la situation de santé
- Au handicap
- À la situation familiale
- Aux préférences sexuelles
- À l'âge
- Aux opinions politiques et philosophiques
- Aux convictions religieuses
- À l'activité syndicale
- Aux origines ethniques, sociales, culturelles ou nationales.

Cette non-discrimination intervient en interne au moment de l'embauche, mais également lors des prises de décision concernant la formation, la promotion et en externe dans le cadre de nos relations avec nos parties prenantes : fournisseurs, clients et partenaires commerciaux.

4.1.3. Handicap

La politique de promotion de la diversité comprend notamment l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes touchées par le handicap. Chez Prima Solutions toute personne a le droit d'exercer son métier sous les meilleures conditions possibles, c'est pourquoi nous faisons de notre mieux afin d'assurer une vie professionnelle aussi saine que possible à nos collaborateurs en situation d'handicap, pour cela différentes solutions ont été mise en place comme par exemple la réduction du temps de travail, la prise en charge d'une place de parking proche de nos locaux (en cours d'étude), si la situation l'oblige une obligation légale concernant l'aménagement du poste.

Prima Solutions aide aussi à l'obtention de financement pour matériel adapté, CESU pour règlement services d'accompagnement handicap, et d'autres actions spécifiques suivant le besoin.

Chez nous toute personne a le droit de travailler c'est pourquoi nous encourageons nos prestataires à faire appel à des collaborateurs en situation d'handicap.

4.2. Harcèlement moral

Chacun de nous a droit au respect et à la dignité. Prima Solutions réprime toute forme de harcèlement, qu'il soit d'ordre moral ou sexuel. Tout comportement allant à l'encontre de ce principe en portant atteinte à la dignité d'une personne est inacceptable.

Prima Solutions interdit toute forme de harcèlement et insiste le respect et la loyauté.

Chaque collaborateur ayant connaissance ou étant victime de tels agissements est invité à en informer sa hiérarchie.

4.3. Harcèlement sexuel

Aucune pratique ou fait ayant pour objet l'atteinte à la dignité et à l'intégrité humaine n'est accepté au sein de Prima Solutions et en particulier tout acte ou agissement prenant la forme de harcèlement sexuel.

Chaque collaborateur ayant connaissance ou étant victime de tels agissements est invité à en informer sa hiérarchie.

4.4. Hygiène et sécurité

Prima Solutions respecte les dispositions du code du travail relatives à l'hygiène, la santé et la sécurité des employés et œuvre pour améliorer les conditions de travail de ses employés.

Prima Solutions place depuis toujours la santé et le bien-être de ses collaborateurs au centre de ses préoccupations. Prima Solutions s'assure que ses collaborateurs travaillent dans des conditions agréables et respectueuses, en veillant à la sécurité de chacun d'entre eux, notamment concernant la réduction des risques professionnels.

Prima Solutions s'assure également que ses actes n'entraînent aucun risque pour ses collaborateurs ou toute autre partie prenante.

Nous nous efforçons de promouvoir un style de vie sain et œuvrons pour garantir le bien-être de nos équipes au travail.

Cela se traduit par :

- Le respect de toutes les obligations légales en matière de santé et sécurité au travail
- La lutte contre le harcèlement sexuel et/ou moral
- L'incitation à la pratique du sport (inscriptions à des compétitions de courses à pied, mise à disposition de vestiaires et douches)
- La sensibilisation à une alimentation équilibrée et variée grâce notamment à notre cantine d'entreprise
- La rénovation des locaux suivant les plus récentes normes en vigueur
- La fourniture de mobilier de bureau ergonomique et adapté aux différents postes de travail
- L'éclairage optimisé des locaux afin d'éviter la fatigue visuelle et les affections qui en résultent
- L'initiation aux premiers secours dispensée par un organisme agréé

- L'évaluation régulière des risques par le Responsable sécurité

5. Engagements employeur

Prima Solutions s'engage en faveur de la préservation de l'environnement et veille au respect des normes et de la législation en vigueur.

Nous avons intégré des principes environnementaux durables à tous les niveaux et essayons de limiter notre impact environnemental grâce à des pratiques responsables simples :

- Maintien des locaux au cœur de Paris pour encourager l'usage des transports en commun et limiter les temps de trajet domicile / travail
- Contribution à hauteur de 50% des titres de transports des collaborateurs
- Mise à disposition d'un garage vélo sécurisé pour les collaborateurs
- Développement de nos logiciels en France
- Communications régulières de sensibilisation sur l'extinction du matériel informatique et des postes de travail en quittant le bureau ou lorsqu'ils ne sont pas utilisés
- Optimisation de la luminosité des écrans pour qu'ils consomment moins d'énergie
- Éclairage automatique des bureaux
- Suppression des gobelets en plastiques au profit de gourdes et tasses durables et réutilisables
- Tri des déchets via des poubelles spéciales
- Sensibilisation des collaborateurs sur le choix de fournisseurs équitables (café, objets promotionnels)
- Sensibilisation des collaborateurs sur le recyclage du papier et des cartouches d'imprimante (recyclages effectués par des prestataires)
- Recyclage du parc informatique
- Encouragement des collaborateurs à limiter les impressions
- Choix de matériaux durables pour l'aménagement des bureaux
- Restrictions par code à l'imprimante/photocopieuse couleur

5.1. L'environnement

Prima Solutions s'engage en faveur de la préservation de l'environnement et veille au respect des normes et de la législation en vigueur.

Prima Solutions cherche au quotidien à limiter son impact environnemental. Cela se traduit par plusieurs actions.

Nous sensibilisons notamment nos collaborateurs, par des communications régulières et ciblées, à être responsables dans leurs habitudes au travail et dans nos locaux (extinction des lumières et des appareils informatiques, limitation et optimisation des impressions papier, tri des déchets, etc.)

Prima Solutions favorise les déplacements en transports en commun, en remboursant 50 % des abonnements transports en commun de ses collaborateurs. En outre, Prima Solutions tient à disposition de ses collaborateurs un garage à vélo sécurisé et dispose de locaux facilement accessibles en transports en commun.

Depuis 2020 le recours au télétravail a été formalisé via un accord d'entreprise, privilégiant la réduction des coûts et des émissions de CO2 liés aux déplacements tout en préservant le lien social.

5.1.1. Les déchets

Prima Solutions produit de manière quotidienne des déchets assimilés aux « déchets ménagers », tel que le papier et le marc de café que nous recyclons. Nous produisons également des « déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) » que nous recyclons via des partenaires agréés.

Chez Prima Solutions nous encourageons le recyclage comme celui fait au niveau de nos bureaux ainsi que du bâtiment.

Afin de mener une politique de moindre impact, les collaborateurs sont sensibilisés aux enjeux du tri.

5.1.2. L'énergie

Dans le cadre de ses activités et afin de permettre à ses collaborateurs de travailler dans des conditions de travail agréables, Prima Solutions consomme de l'énergie pour le maintien de son réseau informatique et de ses serveurs.

Prima Solutions a réfléchi à de nombreux choix en matière de consommation énergétique comme par exemple : le parc de voitures hybrides, l'extinction automatique des lumières des bureaux, la sensibilisation des collaborateurs à l'arrêt des PCs et des écrans, encourager ces derniers à utiliser les transports en commun, la mise à disposition d'un parking vélos, mise en place du forfait mobilité pour inciter les collaborateurs à l'utilisation des transports individuels (vélo perso/trottinette/scooter électrique/co-voiturage etc.) Sans oublier la limitation des impressions papier.

5.2. La collectivité

5.2.1. L'implication auprès d'associations

Prima Solutions s'engage auprès de la collectivité et soutient l'intérêt général à travers le mécénat. Nos actions s'inscrivent dans le cadre de la promotion de valeurs correspondant à notre éthique sociale et sociétale.

Mécénat Chirurgie Cardiaque : impliqué auprès de Mécénat Chirurgie Cardiaque depuis 2015, Prima Solutions contribue chaque année à la réalisation d'opérations chirurgicales d'enfants du monde souffrant de malformations cardiaques.

Ce partenariat permet à un enfant souffrant de malformations cardiaques de venir en France et d'être opéré lorsqu'il ne peut être soigné dans son pays d'origine par manque de moyens financiers et techniques.

Les Foulées de l'Assurance (via Adicare) : l'association Adicare a pour objectif de soutenir et de faire connaître la recherche en cardiologie et chirurgie cardiaque. Elle participe notamment à la création, la mise en place, l'équipement et le fonctionnement de centres de recherche. Depuis 2009 Prima Solutions participe aux Foulées de l'Assurance qui reverse une partie des fonds à cette association.

Les Restos du cœur : opérations ponctuelles lors des collectes nationales.

5.2.2. L'éducation et la formation

Dans le cadre de son développement, Prima Solutions tisse des liens avec de nombreuses écoles et permet de recruter des alternants.

A ce titre, Prima Solutions est partenaire de l'Ecole Supérieure d'Assurance et met à disposition des étudiants sa plateforme applicative d'assurance afin de leur permettre de se former à l'utilisation des outils digitaux de leur futur métier. Prima Solutions organise différentes conférences auprès de l'Edhec /ENASS et conçoit des parcours de formations internes adaptés à chacun de nos métiers.

5.2.3. Fournisseurs

Prima Solutions accorde une grande importance à la prise en compte dans les relations avec ses interlocuteurs de leur responsabilité sociale et éthique. Prima Solutions s'engage auprès de la collectivité en réalisant des investissements à impact social via des prestataires engagés et locaux. Dans le cadre de ses achats et des contrats de prestations signés pour son compte, Prima Solutions applique notamment les principes du développement éco-responsable.

De plus, Prima Solutions recourt au secteur protégé pour le choix de ses fournisseurs. Les établissements ou services d'aide par le travail (ESAT) pour les travaux et fournitures sont régulièrement sollicités, notamment pour les fournitures de matériel bureautique, les objets promotionnels, ainsi que la préparation et la livraison de plateaux repas.

6. Dispositif d'alerte

Chaque collaborateur confronté à une situation pouvant porter atteinte aux principes cités dans cette charte est invité à s'exprimer et signaler tout agissement à la Direction de Prima Solutions, celle-ci garantissant la confidentialité des signalements.